

DELIBERATION N°CA 16.12 DU 07 JUILLET 2016

**FIXANT LE MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
POUR L'ANNEE 2016**

- Vu la délibération n° CB 15-12 du 1^{er} octobre 2015 portant avis conforme du Comité de bassin sur le 10^{ème} programme révisé,
Vu la délibération n° CA 15-20 du 1^{er} octobre 2015 portant approbation du 10^{ème} programme révisé,

Le Conseil d'administration :

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil d'administration décide d'arrêter le montant des autorisations de programme pour l'année 2016 à 1016,4 millions d'euros.

Article 2

La répartition des autorisations de programme est arrêtée comme suit :

N° LP	Lignes programme	2016
		AP BR 2016
I - Lutte contre la pollution		
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques	294,4
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	143,5
13	Lutte contre la pollution des activités économiques *	37,0
14	Elimination des déchets	2,5
15	Assistance technique à la dépollution	3,4
16	Primes pour épuration aux collectivités locales	94,7
17	Aide à la qualité d'exploitation (AQUEX)	12,3
18	Lutte contre la pollution agricole	41,5
	Total lutte contre la pollution	629,3
	Total lutte contre la pollution hors primes et aquex	522,3

II - Gestion des milieux

21	Gestion quantitative de la ressource	11,6
23	Protection de la ressource	15,3
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	53,8
25	Eau potable	59,4
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins	6,0
	Total gestion des milieux	146,1

III - Conduite et développement des politiques

31	Etudes générales	4,3
32	Connaissance environnementale	14,8
33	Action internationale	5,0
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3,7
	Total conduite et développement des politiques	27,8

IV - Dépenses courantes et autres dépenses

41	Dépenses de fonctionnement hors personnel	8,6
42	Immobilisations	8,3
43	Dépenses de personnel	31,9
44	Charges de régularisation	6,9
45	Charges financières (intérêts)	1,0
48	Dépenses liées aux redevances	3,8
49	Dépenses liées aux interventions	0,5
	Total dépenses courantes et autres dépenses	61,0

V - Fonds de concours et autres

51	Fonds de concours ONEMA	57,6
52	Prélèvement de l'Etat	58,8
53	Pollution diffuse part ONEMA	11,6
54	Charges de régularisation hors plafond	11,5
	Charges financières (capital)	12,7
	Total fonds de concours et autres	152,2

Total général		1 016,4
----------------------	--	----------------

**La Secrétaire
du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Patricia BLANC

**P/O
Le Président
du Conseil d'administration**



Jean-François CARENCIO

**Le Vice-Président
Denis MERVILLE**